**Unité 55**

**atelier sur l’élaboration de politiques Pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2016



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : Workshop on policy development for intangible cultural heritage safeguarding

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

**plan de cours**

Durée :

3-5 jours

Objectif(s)

Permettre une meilleure compréhension des recommandations formulées à l’intention des États parties dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-1) et les Directives opérationnelles (DO) concernant l’adoption de politiques et d’une législation (ou leur renforcement) ; l’établissement de cadres administratifs et d’institutions de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (ou leur renforcement) ; la création ou la désignation de plusieurs types de réseaux et d’organisations au niveau institutionnel.

Aider les partenaires nationaux à planifier une stratégie pour élaborer une politique relative au PCI visant à faciliter la mise en œuvre de la Convention au niveau national.

Description

Cet atelier est consacré à l’aide que les politiques relatives au PCI peuvent apporter à la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Les thèmes abordés sont notamment les recommandations de la Convention, ainsi que la fonction de diverses politiques et mesures (et leurs liens réciproques) visant à soutenir la sauvegarde du PCI.

documents de rÉfÉrence

* Note d’orientation de l’UNESCO : conseils pour l’élaboration d’une politique dans le domaine du patrimoine culturel immatériel
* Notes du facilitateur – Unité 10 (Présentation des politiques et institutions relatives au PCI – session de 2-4 heures)
* Programmes pour des ateliers de 3 et 5 jours (voir ci-dessous)
* Présentation PowerPoint – Unité 10
* Présentations PowerPoint (1-3) – Unité 55
* Texte du participant – Unité 10 (Politiques et institutions relatives au PCI)
* Texte du participant – Unité 3 : « Propriété intellectuelle » et « International, régional, infrarégional, local »
* Imprimé 1 : Impact de la politique sur la sauvegarde du PCI
* Imprimé 2 : Glossaire
* Imprimé 3 : Ressources
* Imprimé 4 : Nouveaux rapports
* Imprimé 5 : Choix stratégiques pour l’élaboration de la politique relative au PCI
* Imprimé 6 : Formulation d’une stratégie pour l’élaboration de la politique
* Imprimé 7 : Introduction à la propriété intellectuelle et au PCI
* Études de cas n°s 6, 8, 31, 24, 29
* Études de cas sur différents cadres politiques : étude de cas n° 39 (Batik) et étude de cas n° 38 (Tatau)
* Études de cas sur les politiques relatives au PCI : étude de cas n° 53 (Colombie), étude de cas n° 53 (Flandre)
* Études de cas sur les questions relatives aux droits de l’homme dans le PCI : voir l’Unité 48 sur le genre et le patrimoine culturel immatériel
* Études de cas sur la propriété intellectuelle et la sauvegarde : étude de cas n° 55 (Soie), étude de cas n° 45 (Fromage) et étude de cas n° 46 (Tapisserie).

**UnitÉ 55**

**atelier sur l’élaboration d’une politique de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

**ExposÉ du Facilitateur**

**INTRODUCTION**

La Convention encourage les États parties à élaborer une politique et une législation relative au patrimoine culturel immatériel (PCI) ou à les modifier, pour les aider à mettre en œuvre la Convention (article 13; DO 103–105). Les États parties doivent créer au niveau national un contexte favorable dans lequel (a) le PCI est valorisé et respecté, (b) les communautés, groupes et individus concernées[[2]](#footnote-2) peuvent être, le cas échéant, aidés à sauvegarder leur PCI, (c) la gestion de ce PCI par la communauté peut être reconnue et protégée.

Cet atelier s’inscrit dans un vaste programme de l’UNESCO visant à fournir aux États parties qui en font la demande des services de conseil pour l’élaboration de politiques relatives au PCI, dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités pour la sauvegarde du PCI. L’atelier fait généralement suite à une analyse des besoins de l’État par un ou plusieurs experts-conseils de l’UNESCO, en s’appuyant sur des consultations locales et une analyse documentaire de la situation, si possible avec l’aide du bureau hors siège de l’UNESCO concerné. Cette analyse a pour objet de faire le point sur la législation et les politiques relatives au PCI en vigueur, les problèmes politiques, les ressources humaines et institutionnelles existantes et les besoins en matière de sauvegarde du PCI. Elle identifie quelques questions importantes pour l’élaboration d’une politique relative au PCI dans le pays. Elle peut recommander diverses interventions dans le domaine du renforcement des capacités, notamment un atelier sur l’élaboration d’une politique relative au PCI, le cas échéant.

Comme expliqué dans la Note d’orientation de l’UNESCO « Fourniture de services de conseil pour l’élaboration d’une politique dans le domaine du patrimoine culturel immatériel » (ci-après dénommée la « Note d’orientation ») associée à cet atelier, la Convention ne suggère pas aux États parties des approches politiques spécifiques du PCI. Les États parties sont encouragés à élaborer une politique relative au PCI de façon adaptée à leur situation. Le contexte politique de la sauvegarde du PCI est un domaine complexe et relativement nouveau de l’élaboration de politiques relatives à la culture et au patrimoine. Les contextes de sauvegarde du PCI ainsi que les questions de politique relative au PCI varient d’un État à l’autre et les contextes politiques diffèrent considérablement.

S’il y a de nombreuses façons d’aborder l’élaboration d’une politique dans le domaine du PCI, dans la plupart des cas il convient de s’interroger sur les aspects suivants :

1. la nature du PCI situé sur le territoire de l’État et sa viabilité, en particulier compte tenu du contexte socioéconomique et politique des communautés concernées ;
2. les problèmes identifiés par les parties prenantes (en particulier les communautés concernées et les ONG qui travaillent auprès d’elles) qui pourraient être abordés dans le cadre de l’élaboration d’une politique ;
3. le contexte politique et institutionnel (dans le secteur culturel et en-dehors, au niveau national et international) relatif à la sauvegarde du PCI ;
4. les buts, le domaine d’application et la nature probables de la politique relative au PCI dans le pays, en se basant sur le contexte social, politique, juridique et culturel (ou d’autres facteurs) qui guide l’élaboration de la politique relative au PCI dans le pays ;
5. les moyens d’élaborer la politique et d’obtenir les résultats convenus, par exemple de nouvelles consultations sur les politiques proposées, la rédaction de nouvelles politiques et/ou l’adaptation des politiques existantes.

Il existe cependant quelques enjeux majeurs qui peuvent être examinés en abordant certaines de ces questions :

* Premièrement, du fait de la diversité des éléments du PCI et des façons dont ces éléments (et les communautés associées) peuvent être identifiés, le domaine d’application et la nature des politiques relatives au PCI sont une considération importante. Comment le PCI sera-t-il défini ? Faudra-t-il élaborer des politiques spécifiques pour le PCI ? Quels seront leurs liens avec les autres politiques du secteur culturel ?
* Deuxièmement, selon la Convention les politiques relatives au PCI (et l’élaboration des politiques) doivent s’efforcer de prévoir la participation la plus large possible des communautés concernées à toutes les activités qui touchent leur PCI (article 15), mais la Convention ne définit pas qui sont ces communautés. Comment éviter de donner la priorité (même involontairement) à certaines communautés au détriment des autres, ou à certains groupes au sein des communautés (par exemple les hommes âgés) au détriment des autres ? Comment faire participer les communautés le plus largement possible au processus d’élaboration de la politique et comment leur participation (fondée sur leur consentement libre, préalable et éclairé) peut-elle être soutenue dans toutes les activités de sauvegarde envisagées par ces politiques ?
* Troisièmement, la sauvegarde du PCI peut être entravée par de nombreux problèmes, notamment les relations entre les sexes, des facteurs environnementaux, la reconnaissance des minorités et les relations entre minorités, des dispositions juridiques concernant les pratiques et les chefs traditionnels, etc. Quels seront les liens entre les politiques relatives au PCI et les autres initiatives politiques ? Comment les interactions entre politiques seront-elles identifiées et les tensions éventuelles atténuées ? L’élaboration d’une politique de sauvegarde du PCI doit être guidée par un examen approfondi des buts, domaine d’application et résultats probables des autres approches politiques pertinentes, à l’intérieur comme à l’extérieur du secteur culturel.
* Enfin, il est souvent difficile de prévoir l’impact (éventuel) de différentes politiques, tant sur la sauvegarde du PCI que sur les communautés concernées. Comment identifier les outils stratégiques les plus adaptés ? Il pourra être souhaitable d’expérimenter des projets pilotes pour tester l’efficacité de différentes approches.

Les processus les plus efficaces d’élaboration de politiques sont ceux qui reposent sur la participation des communautés concernées et des parties prenantes associées, conjuguée à une forte volonté politique de les financer et de les mettre en œuvre. Si toutes les communautés ont un PCI auquel elles sont attachées et qu’elles souhaitent continuer à pratiquer, le PCI de certaines d’entre elles peut être particulièrement marginalisé, en danger ou menacé. Il peut être judicieux, dans ce cas, de faire une distinction entre une large participation des communautés (par exemple par des réunions publiques, par l’intermédiaire des médias ou dans le cadre général de la mise en œuvre d’une politique relative au PCI) et la consultation des communautés (où des représentants des communautés assureront le dialogue avec leur communauté sur des questions spécifiques susceptibles d’avoir un impact sur la sauvegarde des éléments du PCI qui sont en danger).

Dans le contexte de ces questions et enjeux, l’atelier a pour but d’aider les partenaires nationaux (le cas échéant) à examiner le processus d’élaboration de politiques relatives au PCI dans leur pays et, ce faisant, d’identifier les caractéristiques possibles de ces politiques. Il ne s’agit pas d’un atelier de rédaction de la politique, mais d’une plate-forme pour aider les partenaires nationaux à débattre des moyens de faire des choix éclairés et judicieux du point de vue local pour élaborer la politique relative au PCI. Idéalement, cet atelier contribuera à élargir le débat tout en l’approfondissant, et servira de préparation au processus d’élaboration de la politique, lequel se poursuivra en général longtemps après l’atelier.

#### élaboration d’un atelier

Pour élaborer un atelier de cette nature, le facilitateur doit étudier la Note d’orientation afin de clarifier la finalité du programme de conseil. Les buts et les objectifs de l’atelier doivent être soigneusement décrits, en consultation avec les partenaires nationaux, tant pour clarifier le rôle des facilitateurs de l’UNESCO vis-à-vis des partenaires nationaux, que pour déterminer les problèmes à aborder en priorité, les personnes à inviter et la nature des résultats que l’on peut espérer. Cela clarifiera la façon dont les échanges de vues lors de l’atelier peuvent guider le processus général d’élaboration de la politique. À cet égard, il est important de faire le point sur toutes les accords convenus avec les participants pendant la réunion concernant le processus d’approbation de la politique par l’État, ainsi que sur la nature et l’ampleur des consultations publiques prévues ou proposées.

Diverses personnes du pays peuvent participer à l’atelier, en particulier les représentants des communautés, d’organismes de recherche, de la société civile ou d’ONG, et/ou des personnes ayant des responsabilités officielles ou institutionnelles dans le domaine de l’élaboration de la politique et de la législation relatives au PCI ou autres domaines connexes. Associer les communautés à un stade précoce de l’élaboration de la politique permettra de connaître les problèmes qu’elles rencontrent pour sauvegarder leur PCI et de déterminer comment résoudre ces questions au niveau politique. C’est également un moyen de faire participer les communautés à divers aspects de la mise en œuvre de la politique. Les personnes chargées de l’élaboration de la politique dans d’autres domaines connexes, comme le droit constitutionnel, le tourisme, l’éducation, la propriété intellectuelle, les droits de l’homme et le développement durable, doivent être invitées le cas échéant à participer à l’atelier.

Le facilitateur doit adapter sa méthode de conduite de l’atelier au contexte spécifique. Bien que la Note d’orientation donne des exemples et analyse différents contextes, on ne peut attendre des facilitateurs qu’ils soient experts dans tous ces domaines de l’élaboration de la politique ; ils doivent donc jouer un rôle de médiateur ou d’« avocat du diable » (selon le cas), recentrant le cas échéant les discussions sur le sujet concerné, reformulant différemment les questions posées au groupe ou soulevant des points qui n’ont pas été abordés.

Vous pouvez demander à des participants ou à des intervenants extérieurs de faire un exposé, utiliser un questionnaire (voir plus loin) et/ou organiser une discussion en séance plénière pour examiner les questions stratégiques évoquées plus haut. Pour lancer la discussion sur les effets possibles de différentes politiques de sauvegarde du PCI, vous pouvez proposer un exercice basé sur une étude de cas fictive (Imprimé 1 : Impact des politiques publiques sur la sauvegarde du PCI) ainsi que les études de cas n° 38 (Tatau) ou n° 39 (Batik). Vous pouvez demander aux intervenants extérieurs ou aux participants de donner des informations succinctes sur les différentes approches politiques et dispositions juridiques en vigueur, les chefs traditionnels, la préservation de l’environnement, la promotion des langues, les droits de l’homme, etc.

Vous pouvez encourager la poursuite des discussions et de la réflexion sur ces questions à partir d’études de cas illustrant différents contextes nationaux, choisis dans la documentation de l’UNESCO relative au renforcement des capacités (voir plus loin), ou sur la base de leur propre expérience. Des informations récentes parues dans la presse ou ailleurs peuvent également être utilisées à cette fin (voir des exemples d’informations média dans le Imprimé 4). Dans le cadre de l’atelier de 5 jours, le facilitateur peut prendre l’exemple d’une politique en vigueur en matière de PCI (par exemple une politique culturelle) et le présenter au groupe en vue d’une analyse approfondie.

L’élaboration d’une politique relative au PCI n’est pas une activité figée; par conséquent, il est important de prévoir suffisamment de temps pour la discussion entre les participants et le partage d’informations autour des buts, des besoins et des enjeux de l’élaboration de la politique relative au PCI dans leur contexte spécifique. La durée de l’atelier peut en outre être variable. C’est pourquoi cette unité ne présente pas de programme préétabli. Elle propose plutôt un « panier » de ressources et quelques idées pour organiser l’atelier. Les facilitateurs peuvent les utiliser en partie ou en totalité, ou trouver d’autres matériels plus adaptés. Dans tout atelier consacré à la politique, les exposés de participants ou d’intervenants extérieurs, ainsi que les ressources des agences de presse et des centres de recherche locaux doivent représenter une part importante du programme.

**atelier sur l’Élaboration d’une politique de sauvegarde du PCI**

**proposition DE programme (atelier de 3 jour)**

|  |
| --- |
| **1er JOUR** |
| **accueil et présentation** |
|  | Accueil officiel  |
|  | Pause |
|  | Présentation des participantsObjectifs et programme de l’atelier |
|  | **Déjeuner** |
| **QUESTIONS poliTIQUES DANS LE CONTEXTE NATIONAL** |
| **Ressources :**Unité 10 - PPTImprimé 2 : GlossaireImprimé 3 : Ressources | Élaboration d’une politique dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*Exposé et discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
|  | Besoins en matière de sauvegarde du PCI et politiques et institutions de l’État*Exposés de partenaires nationaux, notamment de représentants des communautés* |
| **2e JOUR** |
| **élaboration de la politique dans le domaine du patrimoine culturel immatériel** |
| **Ressources :**Note d’orientationUnité 55 - PPT1 | Élaboration de politiques relatives au PCI*Exposés du facilitateur et/ou d’autres experts, suivis d’une discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
| Imprimé 1 : Impact des politiques publiques sur la sauvegarde du PCI | Impact des politiques publiques sur la sauvegarde du PCI*Travail en groupe et discussion en séance plénière* |
|  | **Déjeuner** |
|  | Impact des politiques publiques sur la sauvegarde du PCI *(suite)**Travail en groupe et discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
| Unité 55 - PPT2 | Encourager la participation des communautés et de la société civile à l’élaboration de la politique et à la sauvegarde du PCI*Exposé et discussion en séance plénière* |
| **3e JOUR** |
| **stratégies d’élaboration de la politique** |
| Imprimé 5 : Choix stratégiques pour l’élaboration de la politique relative au PCI : cadre de discussion | Contexte de l’élaboration d’une politique relative au PCI dans le pays*Travail en groupe et discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
| Exercice imprimé 6 : Formulation d’une stratégie pour l’élaboration de la politique | Formulation d’une stratégie pour l’élaboration d’une politique relative au PCI*Travail en groupe* |
|  | **Déjeuner** |
|  | Formulation d’une stratégie pour l’élaboration d’une politique relative au PCI dans le pays*Discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
| Formulaire d’évaluation | Clôture de la réunion et évaluation |

**proposition DE programme (atelier de 5 jours)**

|  |
| --- |
| **1er JOUR** |
| **ACCUEIL ET PRésentation** |
|  | Accueil officiel |
|  | Pause |
|  | Présentation des participantsObjectifs et programme de l’atelier |
|  | **Déjeuner** |
| **QUESTIONS POLITIQUES DANS LE CONTEXTE NATIONAL** |
| **Ressources :**Unité 10 - PPTDoc. n° 2 : GlossaireDoc. n° 3 : Ressources | Élaboration de la politique dans le cadre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*Exposé et discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
|  | Besoins en matière de sauvegarde du PCI et approches politiques dans le pays*Exposés de partenaires nationaux, notamment de représentants des communautés* |
| **2e JOUR** |
| **élaboration de la politique dans le domaine du patrimoine culturel immatériel** |
| **Ressources :**Note d’orientation -Unité 55 - PPT1 | Élaboration des politiques relatives au PCI*Exposé du facilitateur, suivi d’une discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
| Doc. n° 1 : Impact des politiques publiques sur la sauvegarde du PCI | Impact des politiques publiques sur la sauvegarde du CPI(exercice)*Travail en groupe et discussion en séance plénière* |
|  | **Déjeuner** |
|  | Impact des politiques publiques sur la sauvegarde du PCI *(suite)**Travail de groupe et discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
| Unité 55 - PPT2 | Encourager la participation des communautés et de la société civile à l’élaboration de la politique relative au PCI et à la sauvegarde du PCI*Exposé et discussion en séance plénière* |
| **3e JOUR** |
| **élaboration de la politique : différents domaines** |
| Unité 55 - PPT3Doc. n° 7 : Introduction à la PI et au PCI | Introduction à différents domaines de la politique : propriété intellectuelle (d’autres domaines peuvent être étudiés à la place/en plus, s’ils correspondent mieux au contexte) |
|  | Pause |
| Études de cas sélectionnées dans la documentation (fromage, tapisserie) | Études de cas et exemples*Travail en groupe et discussion en séance plénière* |
|  | **Déjeuner** |
| Études de cas sélectionnées dans la documentation (batik, tatau, soie) | Tensions et synergies entre les approches politiques*Travail en groupe sur les études de cas* |
|  | Pause |
|  | Tensions et synergies entre les approches politiques*Compte rendu en séance plénière* |
| **4e JOUR** |
| **élaboration de la politique : différentes approches**  |
|  | Élaborer une politique relative au PCI du pays : exemples de processus existants d’élaboration de la politique *Exposés d’experts, suivis d’une discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
| Doc. n° 5 : Choix stratégiques pour l’élaboration de la politique relative au PCI : cadre de discussion | Contexte de l’élaboration d’une politique relative au PCI dans le pays *Discussion en séance plénière* |
|  | Déjeuner |
| Études de cas (Colombie, Flandre, autres études de cas choisies dans la documentation)Politiques nationales ou régionales sélectionnées par le facilitateur | Exemples d’approches différentes (études de cas)Analyse d’instruments politiques existants dans le pays ou la région*Travail en groupe* |
|  | Pause |
|  | Analyse d’instruments politiques existants dans le pays ou la région*Discussion en séance plénière* |
| **5e JOUR** |
| **stratégies d’élaboration de la politique** |
| Doc. n° 6 : Formulation d’une stratégie pour l’élaboration de la politique | Formulation d’une stratégie pour l’élaboration d’une politique relative au PCI dans le pays*Travail en groupe*  |
|  | Pause |
|  | Formulation d’une stratégie pour l’élaboration d’une politique relative au PCI dans le pays*Travail en groupe* |
|  | Déjeuner |
|  | Formulation d’une stratégie pour l’élaboration d’une politique relative au PCI dans le pays*Discussion en séance plénière* |
|  | Pause |
| Questionnaire d’évaluation | Clôture de la réunion et évaluation |

1. . Fréquemment appelée « Convention du patrimoine culturel immatériel », « Convention de 2003 » et, pour les besoins de cette unité, simplement la « Convention ». [↑](#footnote-ref-1)
2. . Ci-après les communautés concernées. [↑](#footnote-ref-2)